

**Est-ce rentable pour la province ? (suite)**

b) Les promoteurs ont-ils une petite idée des profits engendrés ?

A un juste prix du marché estimé rentable présentement par la QOGA a 5,40\$ le 1 000 pi3 (148.00\$ / 1 000 m3)(prix en dollars constants d'aujourd'hui) - évitons l'hypothèse fantaisiste de 6,00 \$ / mille pi3 de SECOR par rapport au prix du marché de février 2009 de 5,15\$ / mille pi3) - **un pactole de 32,1 G \$** sera extrait du sous-sol québécois, chaque puits a l'équilibre au coût marginal va rapporter aux exploitants 240 000 \$ / an pour consommation interne seulement, le 85,0 G m3 en excédent de production offert a l'exportation rapportera aux promoteurs et opérateurs 17,0 G\$ sur 10 ans, donc 1,7 G \$ / an. Si donc la province maintenait sa volonté d'imposer redevance sur chaque 1 000 pi3 de 12,5% sur toute tête de puits en production, on ramassera collectivement 400,0 M \$ /an. Je rappelle que c'est une hypothèse maximale qui prend en compte de ce qu'un 'prix juste' est généralement objet d'un 'mark-up' d'au moins 40% des coûts engagés en exploration et de mise en exploitation - pratique courante en commerce, administration et finance - ce qui donne un coût réel en exploration de 3,24\$ / 1 000 pi3, dont on peut penser qu'un cocktail de déductions fiscales et de crédits d'impôts d'amortissement pour perte de sociétés d'exploration minière et gazéifère sera déduit de l'impôt sur les sociétés qu'auront a payer les promoteurs a la fin d'une année d'activité donnée, ce qui donne réalitement un autre 50% de réduction d'impôt (180,0 M \$ / an a 1,60\$ / 1 000 pi3 de coût net), donc des impôts sur le revenu des sociétés de 198,0 M\$ / an sur leurs activités d'exploration (très probablement reportés, comme les lois de l'impôt fédéral et provincial le leur permettent) , donc en tout et partout une redevance de 125,0 M \$ / an pour le gouvernement **et un profit (après impôt de 11,9%) pour les entreprises de 2,75 MILLIARDS de dollars par an, 27,5 MILLIARDS de dollars en dix ans. Donc pour un dollar net d'investissement de la part des sociétés des promoteurs il leur en reviendra 4,25 \$, laissant pour la province une retombée économique de 28 cents et une redevance annuelle de 12 cents et demi !!!**

Fait a noter, des impacts économiques similaires sont observés et / ou appréhendés entre 2010 et 2 019 par l'État de New York dans son document de révision de la réglementation environnementale entourant les activités de gaz de schiste, avec des redevances et taxes diverses sur l'activité d'environ 10%: 7,0 G USD \$ sur dix ans d'investissements nets, 632,0 M USD \$ de retombées et des redevances et autres taxes de propriétés de 647,0 M USD \$ pour 2 000 puits en opération et un volume total de 500,0 G pi3 extraits dans le comté de Broome (Binghampton, NY).

Sources : SECOR Conseil, 'Évaluation des retombées économiques de l'exploitation de shales de l'Utica – Rapport final', fait pour le compte de QOGA, mai 2010; cote DB35 de la Commission en audience;

**MRNF, 'Le développement du gaz de schiste au Québec', 3è trimestre 2010, 26pp.**

QOGA, 'Projet gazier des shales d'Utica – Une richesse nouvelle pour le Québec', non-daté, 12pp.

Junex, rapport annuel 2008, 48pp.

Questerre Energy Corp., Présentation de la société, août 2010, 34pp.

Gastem, rapport annuel 2009, 53pp.

***Est-ce rentable pour la province ? (suite)***

Sources: (suite):        *Deveau-Henderson, H, dans Francoeur, L-G et Shields, A, Le Devoir, 13 oct 2010*

*Bérubé, G, Le Devoir, vol 101 #, 14 octobre 2010;*

*New York State Dep't of Environmental Conservation - Division of Mineral Resources, Supplemental Generic Environmental Impact Assessment On Oil, Gas and Solution Mining Regulatory Program, sept. 2009, pp. 2-5 – 2-6.*

*MONTY, L MFQ, 12 oct 2010, dans présentation au BAPE transcription #9, pp.7-15;*

*Shields, Le Devoir, vol. 101, #, 7 octobre 2010.*